

Pau, le 9/11/2016 L'inspecteur de l'éducation nationale A Mesdames et messieurs les enseignants Mesdames et messieurs les enseignants du RASED Mesdames et messieurs les remplaçants s/c de mesdames les directrices et messieurs les directeurs

Objet: Animations pédagogiques 2016/2017

CIRCONSCRIPTION DE PAU Sud Dossier suivi par :

Daniel BORDENAVE Inspecteur de l'Education Nationale

Téléphone : 05 59 82 22 41

Fax: 05 59 82 22 27

Mél: ce.ienpausud@ac-bordeaux.fr

2 place d'Espagne 64 038 Pau Cedex



Nous vous communiquons le plan d'animations pédagogiques pour l'année scolaire 2016/2017. Deux catalogues : **Animations pédagogiques Pau Sud** et **Animations pédagogiques départementales**. Inscriptions sur GAIA, suivez la **Notice**. Les catalogues et la notice envoyés en P.J. sont aussi consultables, imprimables depuis le site de la circonscription.

Vous élaborerez votre calendrier de la manière suivante :

Pour tous les enseignants, priorité donnée à 9h de formation ouverte à distance : un module privilégié mais non obligatoire est proposé à chaque cycle ; parallèlement, de nombreux parcours hybrides proposent des étapes à distance. Vous pourrez en choisir un ou plusieurs de manière à composer vos 9 heures.

Pour les enseignants concernés, **3h** seront comptabilisées dans le cadre de la tenue des conseils école/collège.

Les directeurs ajouteront les 6h de réunions spécifiques.

Chaque enseignant pourra s'inscrire à **3h** de participation à la préparation ou au suivi des activités EPS.

Vous trouverez des propositions variées dans le cadre de l'inter-circonscription.

L'AGEEM affiche 2 conférences.

Toutes les heures restantes jusqu'à hauteur de 9h seront consacrées à l'appropriation des programmes.

En cas de difficultés techniques, contactez l'ATUIC de la circonscription par mail : atice.pausud@ac-bordeaux.fr

Je compte, comme toujours, sur votre professionnalisme pour établir au plus près de vos besoins et avec la rigueur nécessaire votre programme d'animation.

Daniel BORDENAVE

IEN Pau Sud